

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2025

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 23

présenté par

M. Clavet

à l'amendement n° 4 de M. Sorre

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette information concerne l'ensemble des étudiants, y compris ceux inscrits dans les sections de techniciens supérieurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement d'appel vise à souligner que les étudiants en BTS, bien que suivant un cursus d'enseignement supérieur, semblent être oubliés du dispositif prévu par cette proposition de loi. Les sections de techniciens supérieurs accueillent pourtant un grand nombre d'étudiants issus de milieux modestes, pour qui l'accès au repas à un euro représenterait une aide précieuse.

Il convient donc de s'assurer que les étudiants de STS bénéficient des mêmes droits et des mêmes informations que les autres étudiants de l'enseignement supérieur.